

(1)

(N° 227.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MAI 1850.

Budget des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1851 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE PERCEVAL.

MESSIEURS,

Dans la séance du 28 février dernier, M. le Ministre des Finances a déposé le Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1851.

Sur un seul point il diffère des Budgets qui ont été soumis antérieurement à l'examen de la Législature pour cette catégorie de dépenses.

Le Gouvernement s'est trouvé dans l'obligation d'y porter les recettes qui doivent être remboursées aux Sociétés concessionnaires des chemins de fer en relation avec ceux de l'État, par suite de la mise en vigueur du nouveau règlement sur la comptabilité de l'État.

De ce chef, les recettes ainsi que les remboursements sont évalués par M. le Ministre des Finances à 1,200,000 francs.

Le Budget des dépenses pour ordre est fixé à la somme de 12,720,000 francs.

Toutes les sections ont donné leur assentiment aux articles et à la désignation des dépenses que ce Budget renferme; la section centrale vous propose également, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Budget, n° 134.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. DE PERCEVAL, MERCIER, VAN ISEHEM, THIÉFRY, BRUNEAU et D'AUTREBANDE.